Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 056-215600545-20260918-2026_05_51-DE

Délibération du conseil municipal du 17 septembre 2026

Délibération n° 2026-05-51
Classification : Institutions et vie politique / Fonctionnement des assemblées
Objet : Commissions municipales et autres organismes

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27
Nombre de conseillers présents : 23
Nombre de procurations : 4

L'an deux mil vingt-six, le 17 septembre à 19h00, le conseil municipal de la commune d'Erdeven, dûment convoqué le 11 septembre, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. Dominique Riguidel, Maire.

Présents : Bihan Hélène, Caro Sébastien, Chavenon Christine, Coffin Sandrine, Dagoreau Agathe, Dhué Marjolaine, Goud Véronique, Huerre Eric, Inizan Jean-Baptiste, Jan Hubert, Le Baron Christian, Le Blé Isabelle, Le Déore Laurence, Le Floch Gaëlle, Le Mignant Cécile, Lepioufle Mathilde, Lofficial Damien, Moréac Anthony, Philippon Sylvie, Pitiot Stéphane, Riguidel Dominique, Saiag Jean-Claude, Solay Emmanuel.

Absents excusés : M. Beernaerd Alex, Mme Chaballier Laure, Mme Garnaud Céline, M. Malherbe Jean-Philippe.

Ont délégué leur droit de vote, conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- M. Beernaerd Alex donne son pouvoir à Mme Gaëlle Le Floch
- Mme Chaballier Laure donne son pouvoir à Mme Hélène Bihan
- Mme Garnaud Céline donne son pouvoir à Mme Cécile Le Mignant
- M. Malherbe Jean-Philippe donne pouvoir à M. Hubert Jan

Exposé

Vu la délibération n° 2026-03-21 portant sur la création des commissions municipales et la désignation de leurs membres,
Vu la démission du Conseil municipal de Monsieur Erwan Folgalvez,

Monsieur le Maire propose de procéder, après un appel à candidature, à la désignation d'un nouveau membre titulaire pour les commissions suivantes :

- La commission « Communication » en charge des dossiers relatifs aux domaines suivants : Relations publiques, Systèmes et supports d'informations,
- La commission « Affaires économiques » en charge des dossiers relatifs aux domaines suivants : Attractivité du territoire, commerce, économie solidaire, marchés (hebdomadaire et estival)

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 056-215600545-20260918-2026_05_51-DE

En l'absence de candidatures, Monsieur le Maire propose Madame Sandrine Coffin, Adjointe au Maire, comme membre de la commission « Communication » en charge des dossiers relatifs aux domaines suivants : Relations publiques, Systèmes et supports d'informations, et Monsieur Alex Beernaerd, Adjoint au Maire, comme membre de la commission « Affaires économiques » en charge des dossiers relatifs aux domaines suivants : Attractivité du territoire, commerce, économie solidaire, marchés (hebdomadaire et estival).

Monsieur le Maire propose de procéder à un vote à main levée.

Les membres du Conseil municipal présents et représentés acceptent à l'unanimité la procédure à main levée.

Délibération

Le conseil municipal, vu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- de désigner Madame Sandrine Coffin, Adjointe au Maire, membre titulaire pour la commission « Communication »,
- de désigner Monsieur Alex Beernaerd, Adjoint au Maire, membre titulaire pour la commission « Affaires économiques »,
- d'autoriser le Maire à signer tout acte y afférent.

Fait à Erdeven, le 18 septembre 2026

La Secrétaire de séance
Laurence Le Déore

Le Maire,
Dominique Riguidel

MAIRIE D'ERDEVEN
56 (Morbihan)

En annexe : Le tableau actualisé de la composition des commissions communales.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
- *Recours administratif gracieux auprès de mes services.*
- *Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes.*